



2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Remaufens

s a i d e f



Informations **générales**

Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**



Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.). La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchèterie.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc...
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Les déchets, une affaire personnelle ou collective ?

Le tri est une question à gérer de manière individuelle en premier lieu, si nécessaire par un changement des habitudes, ménage par ménage.

Mais ce n'est que par l'effort partagé par toute la collectivité que chaque personne trouvera une récompense personnelle ou collective :

- le maintien et la sauvegarde de notre environnement
- un prix du sac à ordures ménagères abordable et des taxes annuelles raisonnables.

NOUS ATTENDONS QUE CHAQUE PERSONNE FASSE UN EFFORT POUR GARDER CES COÛTS DANS UNE PROPORTION RAISONNABLE.

Nous vous remercions par avance.

Le Conseil communal

Contact et infos

Administration communale

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
021 948 80 84
administration@remaufens.ch
www.remaufens.ch

Emplacement de la déchèterie

Chemin du Charavet 1
(dans les hauts du village)

Conseiller communal responsable

Monsieur Daniel Frossard
079 234 06 43
daniel.frossard@commune-remaufens.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



SACS À CROTTE

**À LA POURBELLE,
PAS AU SOL, PAS DANS
LA NATURE!**





COMMENT LIMITER SON PROPRE GASPILLAGE ?

4 HABITUDES À PRENDRE

1 Je fais une liste de courses.

- ⇒ Je planifie les repas de la semaine et fais mes courses en conséquence.
- ⇒ Je ne prévois pas un menu pour chaque repas, pour ne pas accumuler les restes.



2 Je range le frigo.

- ⇒ Je respecte la règle « premier entré, premier sorti ».
- ⇒ J'emballle les aliments dans des boîtes hermétiques ou des protections.
- ⇒ Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement.



3 Je cuisine les restes.

- ⇒ Je cherche une recette qui correspond au mieux au contenu de mon frigo.
- ⇒ Je deviens un-e cuisinier-ère créatif-ve.



4 Je me renseigne.

- ⇒ J'apprends la signification des différentes dates indiquées sur les emballages.
- ⇒ Je lis, par exemple, le dossier de la Fédération romande des consommateurs sur le gaspillage alimentaire (www.frc.ch, chercher « gaspillage alimentaire »).





Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères

A emballer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (**sacs rouges**) et à déposer dans les Moloks prévus à cet effet dans le village. **RAMASSAGE LE LUNDI**.



Couche-culotte

Emballer dans sacs plastique transparents distincts, déposer dans les Moloks de collecte. Il y a des couches lavables : pour plus d'information contacter la Commune. Élimination sans frais.



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (**sacs rouges**). Emballages cartonnés de lait, thé, jus de fruits ou autres liquides divers.



Aluminium et boîtes de conserve

Laver et déposer propres **dans la benne à aluminium à la déchèterie communale**. Ne pas mettre d'emballages d'aluminium contenant du plastique ou du papier.



Déchets de jardin

En quantité raisonnable, soit l'équivalent d'un petit véhicule. Dans la benne à gazon à la déchèterie. Les branches doivent être découpées et déposées à l'endroit approprié dans la déchèterie.



Gazon

A déposer dans la benne à gazon. Une benne est à disposition **devant de la déchèterie** communale **d'avril à octobre**.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans la benne à ferraille pour recyclage à la déchèterie communale. Enlever parties en plastique.



Sagex

A déposer dans le bac à polystyrène



Huiles minérales et végétales

A vider dans la station collective à cet effet à la déchèterie communale. La graisse de coco, qui reste figée, obstrue la station collectrice, elle doit donc être évacuée dans le sac d'ordures ménagères.



Déchets de chantier

Déchets inertes qu'en petites quantités, dans une benne spéciale. Matériaux inertes, pavés, briques, céramique, carrelage, tuiles, miroirs, etc... (bois et le plastique : pas des matériaux inertes)



Tubes lumineux (néon) / LED

De préférence, à échanger chez le fournisseur, sinon à déposer sur un support spécial selon les instructions du préposé à la déchèterie communale. **TAR**



Pain sec

Conserver le pain dans des sacs en papier ou en tissu, afin qu'il sèche sans moisir. A cette condition il peut être déposé dans le contenant à cet effet à la déchèterie communale.



Papier et carton

Dans la benne à papiers à la déchèterie communale. **LES CARTONS DOIVENT ÊTRE PLIES AU PREALABLE.** Journaux, brochures, livres, cartons, petits emballages cartonnés (écrasés).



Capsules Nespresso (aluminium)

Les capsules Nespresso originales sont à déposer dans le contenant prévu à la déchèterie. **Toutes les autres capsules sont à éliminer avec les déchets ménagers (sacs rouges)**.



Litière de chat

A éliminer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (**sacs rouges**).



Bois

A déposer dans la benne à encombrants. (Longueur max. 2 m.)



PET

Dans le container PET à la déchèterie. Diminuer avant le volume des flacons en les bouchonnant pressés. Sont exclues les bouteilles: d'huile, de sauce ou de substance non-alimentaire ou de nettoyage.



Piles et accumulateurs

Retourner de préférence aux points de vente, sinon à déposer dans les fûts prévus à cet effet à la déchèterie. Piles, y compris rechargeables, accumulateur. Pas de batteries de véhicules.



Textiles et chaussures

Lavés et emballés dans un sac fermé, dans un container spécial à la déchèterie. Pièces de textile pouvant être réutilisées.



Dépouilles d'animaux

Les animaux domestiques morts sont à amener à Sanima, centre collecteur de déchets animaux. Gros Essert 1, 1697 La Joux FR. Tél. 026 655 04 45.



Véhicules

Livrer obligatoirement à Kaufmann SA, Route du Fer 10, 1762 Givisiez. Tél. 026 460 75 80. Épaves de voitures, motos, ou autres véhicules hors d'usage et plus immatriculés.



Pneus

A retourner au point de vente ou à Kaufmann SA, Route du Fer 10, 1762 Givisiez. Tél. 026 460 75 80. Pneus déjantés.



Déchets compostables ménagers

Déposer dans la benne prévue à cet effet (sans les sacs biodégradables). Déchets compostables, épluchures, marc de café, fleurs, plantes vertes (pas de restes de repas cuits).



Déchets encombrants combustibles

Dans la benne à déchets encombrants, ferraille enlevée, à la déchèterie. Longueur du déchet : pas plus de 2 mètres. Seulement déchets non-recyclables qui ne peuvent être mis dans un sac poubelle.



COMMUNE DE REMAUFENS



Horaire de la déchèterie

Mercredi de 14 h 00 à 19 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Lundi de 16 h 00 à 18 h 00



D'avril à octobre, une benne est à disposition devant la déchèterie pour le gazon uniquement.

Pensez à toujours avoir votre carte déchèterie avec vous

Administration Communale
021 948 80 84
administration@remaufens.ch

Emplacement de la déchèterie
Chemin du Chavaret 1
Dans les hauts du village



Commune de Remaufens
Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
administration@remaufens.ch
www.remaufens.ch



SACS ROUGES POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

La couleur rouge, l'impression noire et la coulissante jaune rappellent les couleurs de l'écusson communal. Les sacs se différencient facilement et permettent un meilleur contrôle.

Seuls les sacs officiels rouges sont admis pour la collecte des ordures ménagères (OM) à mettre dans les Moloks de la commune.

Vous pouvez vous procurer les sacs aux points de vente suivants :

POINT DE VENTE	CONTENANCE	UNITÉS PAR ROULEAU	PRIX DU ROULEAU
Coop Châtel-St-Denis	35 litres	10	CHF 27.—
	60 litres	10	CHF 44.—
Migros Châtel-St-Denis	35 litres	10	CHF 27.—
	60 litres	10	CHF 44.—
Administration communale	35 litres*	10	CHF 27.—
	60 litres*	10	CHF 44.—
	110 litres*	5	CHF 33.—

*Achat possible à l'unité

La taxe comprise dans le prix du sac sert à la couverture partielle des frais d'élimination des déchets urbains (collecte, transport, élimination).

Le Conseil communal